

**L'association Air Vigilance**, créée en 1999, suite à la reconstruction d'un incinérateur d'ordures ménagères près de Saint-Julien, a pour but la protection de l'air, de l'eau, des sols pour préserver la qualité de vie des habitants.

Agréée association de Protection de l'Environnement, Air Vigilance siège dans les instances locales, départementales et régionales et peut agir en justice pour faire respecter la législation.

L'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré l'air que nous respirons cancérigène à cause de sa teneur en particules fines, métaux lourds, amiante, pesticides, etc.

Air Vigilance lutte depuis 20 ans contre la pollution de l'air générée par les incinérateurs. Elle milite pour la réduction des déchets, leur retraitement et contre les sites d'enfouissement. Elle dénonce les dangers de l'amiante et réclame pour cela des déchetteries gratuites. Elle agit pour la préservation des forêts et des sols agricoles qui absorbent le CO<sub>2</sub>. En 2015 et 2019 elle a mené à l'école Paul Langevin des actions de sensibilisation aux déchets auprès des élèves et leurs parents.

Or en 2019-2020 le plan de surveillance de l'incinérateur a été considérablement réduit : moins de contrôles de la pollution de l'air, des sols et des aliments. De plus, la station automatique de mesure de la qualité de l'air de Saint-Julien, destinée à alerter et protéger les riverains, a été démontée.

Air Vigilance réclame une protection efficace, elle a lancé une pétition papier et en ligne :  
<https://www.change.org/AirVigilance>

Les enfants, les femmes et les hommes ont le droit de vivre dans un environnement sain sans être empoisonnés par négligence ou impératifs économiques.

### **Votre soutien est indispensable pour faire entendre vos droits**

Toute personne qui le souhaite est la bienvenue à Air Vigilance.

Pour nous joindre : [airvigilance57@gmail.com](mailto:airvigilance57@gmail.com) ou 06 71 70 54 28

Par ailleurs une 2ème campagne de mesure de la qualité de l'air par les habitants eux-mêmes est prévue au printemps 2021 (voir article).